

Conseil Municipal du 11 Février 2019

Compte-rendu de séance

L'an deux mil dix-neuf, le onze du mois de février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (15): Mme Catherine VEYSSY, Maire ; MM BOUSSANGE, LAUGAA, DUDREUIL, Mme VRECH, Adjointes ; Mmes DELDEVERT, VIDAL, DANAY, POTTIER, DARRIET ; MM LATOUCHE, CORFMAT, DUTARTRE, HARRIBEY, AUBY

Pouvoirs (3) : Mme HELIE à Mr LAUGAA
Mr ROUX à Mme VEYSSY
Mme PARRA à Mr AUBY

Absents (1) : Mr POIRIER

Secrétaire de séance : Mme VRECH

I/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

II/ BUDGET PRINCIPAL :

- **Compte administratif**

Madame le Maire procède à la présentation du compte administratif 2018 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		468 109.67 €	424 724.87 €	
Opérations exercice	1 509 620.58 €	1 656 183.30 €	713 985.79 €	1 194 047.44 €
Totaux	1 509 620.58 €	2 124 292.97 €	1 138 710.66 €	1 194 047.44 €
Résultat de clôture		614 672.39 €		55 336.78 €
R à R			374 110.30 €	321 976.00 €
Totaux cumulés			1 512 820.96 €	1 516 023.44 €
Résultats Définitifs		614 672.39 €		3 202.48 €

La délibération n°01-2019 est adoptée à l'unanimité.

- **Affectation du résultat**

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	146 562.72 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	468 109.67 €
Résultat de clôture à affecter	614 672.39 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	480 061.65 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-424 724.87 €
Résultat comptable cumulé	55 336.78 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	374 110.30 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	321 976.00 €
Solde des R à R	-52 134.30 €
Besoin réel de financement	
Excédent réel de financement	3 202.48 €

La délibération n°02-2019 est adoptée à l'unanimité

- **Approbation du compte de gestion**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La délibération n°03-2019 est adoptée à l'unanimité

- **Vote des taux**

- Taxe d'habitation: 12,45 %
- Taxe foncière sur le bâti : 16,23 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 39,65 %

La délibération n°04-2019 st adoptée à l'unanimité

- **Vote du budget**

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	1 962 265.62 €	1 962 265.62 €
Section investissement	1 232 723.64 €	1 232 723.64 €
TOTAL	3 194 989.26 €	3 194 989.26 €

La délibération n°05-2019 est adoptée à l'unanimité.

II/ BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

- **Compte administratif**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		40 944.83 €	4 893.47 €	
Opérations exercice	33 911.70 €	45 783.36 €	35 810.79 €	18 065.58 €
Totaux	33 911.70 €	86 728.19 €	40 704.26 €	18 065.58 €
Résultat de clôture		52 816.49 €	-22 638.68 €	
R à R				
Totaux cumulés				
Résultats Définitifs		52 816.49 €	-22 638.68 €	

La délibération n°06-2019 a été adoptée à l'unanimité

- **Affectation du résultat**

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	11 871.66 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	40 944.83 €
Résultat de clôture à affecter	52 816.49 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	-17 745.21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-4 893.47 €
Résultat comptable cumulé	-22 638.68 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	0.00 €
Solde des R à R	0.00 €

La délibération n°07-2019 est adoptée à l'unanimité.

- **Compte de gestion**

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La délibération n°08-2019 est adoptée à l'unanimité

- **Vote du budget**

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	98 566.29 €	98 566.29 €
Section investissement	61 777.20 €	61 777.20 €
TOTAL	160 343.49 €	160 343.49 €

La délibération n°09-2019 est adoptée à l'unanimité

III/ ACQUISITION PAR VOIE DE NOTORIETE ACQUISITIVE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après diverses recherches, il apparaît qu'une parcelle ne serait pas la propriété de la Commune et que cette parcelle appartiendrait toujours à Madame Marie Maximilienne GIRAL, décédée depuis de nombreuses années.

Madame le Maire propose de délibérer sur l'acquisition de ladite parcelle par voie de notoriété acquisitive ; la Commune possédant cette parcelle de façon continue, paisible, publique et non équivoque depuis plus de trente ans.

Section AK n°229

Lieu-dit Le Bourg Ouest

Surface : 00ha 03a 01ca

La délibération n°10-2019 est adoptée à l'unanimité

IV / DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- **Traversée de bourg (RD 115^{E9})**

Madame le Maire explique au Conseil que le projet de sécurisation de l'Avenue de Lignan a du être revu en raison des coûts importants et des financements non obtenus.

Ainsi, le projet a été réduit à 230 ml et porte sur la création de l'abribus et la sécurisation des cheminements.

Il convient donc de représenter un dossier de subvention auprès du Département au titre de la traversée de Bourg.

Le taux de la subvention est de 50 % du montant HT des travaux.

Il est proposé de solliciter la subvention la plus importante pour cette opération.

La délibération n°11-2019 est adoptée à l'unanimité

- **Tableau numérique**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'équipement numérique des classes de l'école élémentaire, il est prévu d'installer un nouveau tableau numérique cette année, dont le montant s'élève à 4 570.80 € TTC.

Une aide du Département peut être sollicitée selon le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération HT : 3 809 €
- Montant de la dépense subventionnable : 3 414 €
- Montant de la subvention demandée : 1024 € (30%)

La délibération n°12-2019 est adoptée à l'unanimité

- **Réfection du sol de l'école**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de rénovation du sol du groupe scolaire sont envisagés.

Cela concerne l'entrée, la salle d'évolution, le couloir élémentaire ainsi que la classe de CP.

Il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, plafonnés à 22 000 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une aide du Département selon le plan de financement suivant :

Coût des travaux : 28 145 € HT

Plafond des travaux éligibles : 25 000 € HT

Taux : 50 %

Subvention sollicitée : 12 500 €

La délibération n°13-2019 est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Mr Auby questionne Madame le Maire au sujet de l'organisation à Cénac du débat national.

Mme le Maire répond qu'elle s'en tient aux préconisations de l'Association des Maires de France, à savoir la mise à disposition d'une salle communale. A ce jour, une demande de renseignements a été faite par une administrée, mais n'a pas été concrétisée.

Par ailleurs, un cahier de doléances est à disposition en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15